



## Reconnaissance d'un enfant hors union

Par **Emilie94**, le **24/09/2013** à **12:35**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir des éclaircissements par rapport à ma situation !

Le père de l'enfant que je porte est en couple avec une autre femme. Il souhaiterai reconnaître notre enfant et que celui porte son nom MAIS sans que sa concubine/famille ne soit au courant !

**Est-ce possible ?**

**Qu'en est-il par rapport à l'administration, aux impôts, à la sécu, ...**

Il me versera une "pension" pour cet enfant.

Je sais déjà que cet enfant sera quoi qu'il arrive reconnu en tant qu'héritier au moment du décès vu qu'il est reconnu par son père !

**Et s'il veut que cet enfant devienne officiellement reconnu, suffit-il d'envoyer une copie de l'extrait d'acte de naissance aux administrations ?**

Merci beaucoup pour vos réponses !

Par **pseudozut**, le **24/09/2013** à **16:06**

bonjour,

cet homme peut faire une reconnaissance anticipée .

bonne journée

Par **Emilie94**, le **24/09/2013** à **16:12**

Oui mais cette reconnaissance peut-elle resté "secrète" ?

En tout cas au regard des administrations ? (impôts, boulot, sécu, ...)